

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-46

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2021

L'an 2022, le 01 juin à 19H00, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 25/05/2022 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Thierry GADAIS, Lydie RETAILLEAU, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Yves-Marie DELANOE, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Patrice DRAIGNAUD, Guinard MARNE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Karine DESVARD, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Aude JOUSSE ayant donné procuration à Yves-Marie DELANOE
Pascal PHILIPPE ayant donné procuration à Daniel GUILLE
Benôit LONGEON ayant donné procuration à Philippe MIKO

Etaient excusés :

Didier CHAUVIERE

Etaient absents :

Stéphanie MELOT

Désignation d'un secrétaire de séance : André LANCIEN a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : Thierry GADAIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L2334-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

EXPOSÉ

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article L2334-24 du CGCT). La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

Le parcours cyclable Loire à Vélo traverse la commune ; celui-ci présente un tronçon empruntant la route départementale n° 93 au lieu-dit « le Tertre ».

Cette portion représente une jonction entre les usagers venant de Saint Etienne de Montluc par le village de la rue Simon et se dirigeant vers Bouée par le village du Tertre. Cette partie est jugée dangereuse du fait notamment de la configuration géographique de la voie départementale.

C'est pourquoi, il est proposé d'améliorer la circulation cyclable sur ce tronçon.

Le projet s'articule ainsi :

- mise en place d'une passerelle pour le franchissement du ruisseau,
- réalisation des différents cheminements de part et d'autre de la passerelle,
- renforcement de la signalisation.

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le coût de cette opération s'évalue à 152 750.00 € HT, soit 183 300.00 € TTC.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la réalisation de cette opération.

Annexe : CM01-06-2022 annexe 10-Demande de subvention répartition amendes police 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDER** de la réalisation des travaux de sécurisation d'une voie cyclable le long de la route départementale n° 93, au lieudit « Le Tertre » comme décrit ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Loire-Atlantique au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée ;
- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire
Daniel GUILLÉ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



Les opérations susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2021 doivent « concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière » énuméré à l'article R334-12 du Code Général des collectivités territoriales.

« Sécurisation d'une voie cyclable le long de la route départementale n° 93, au lieudit « Le Tertre ».

Notice explicative détaillée précisant la nature des travaux et l'intérêt de l'aménagement en termes de sécurité routière

La commune envisage d'améliorer la sécurité des usagers 2 roues sur la route départementale 93, au lieudit « Le Tertre » sur le circuit Loire à Vélo, itinéraire structurant traversant la commune.

Actuellement, les cyclistes empruntent un tronçon du RD n°93 dangereux sur cet axe départemental qui est très fréquenté.

Devant cette situation, les élus de la commune souhaitent améliorer la sécurité en déportant la circulation vélos indépendamment de la chaussée départementale.

Les principes du projet

En octobre 2021, la commune a confié une mission de Maîtrise d'Œuvre à la société AGEIS pour étudier les différentes alternatives au projet.

Une tendance s'est vite dégagée vers le projet d'isolement de la voie cyclable en dehors de l'emprise foncière de la route départementale.

Ce projet se décompose comme ci-après :

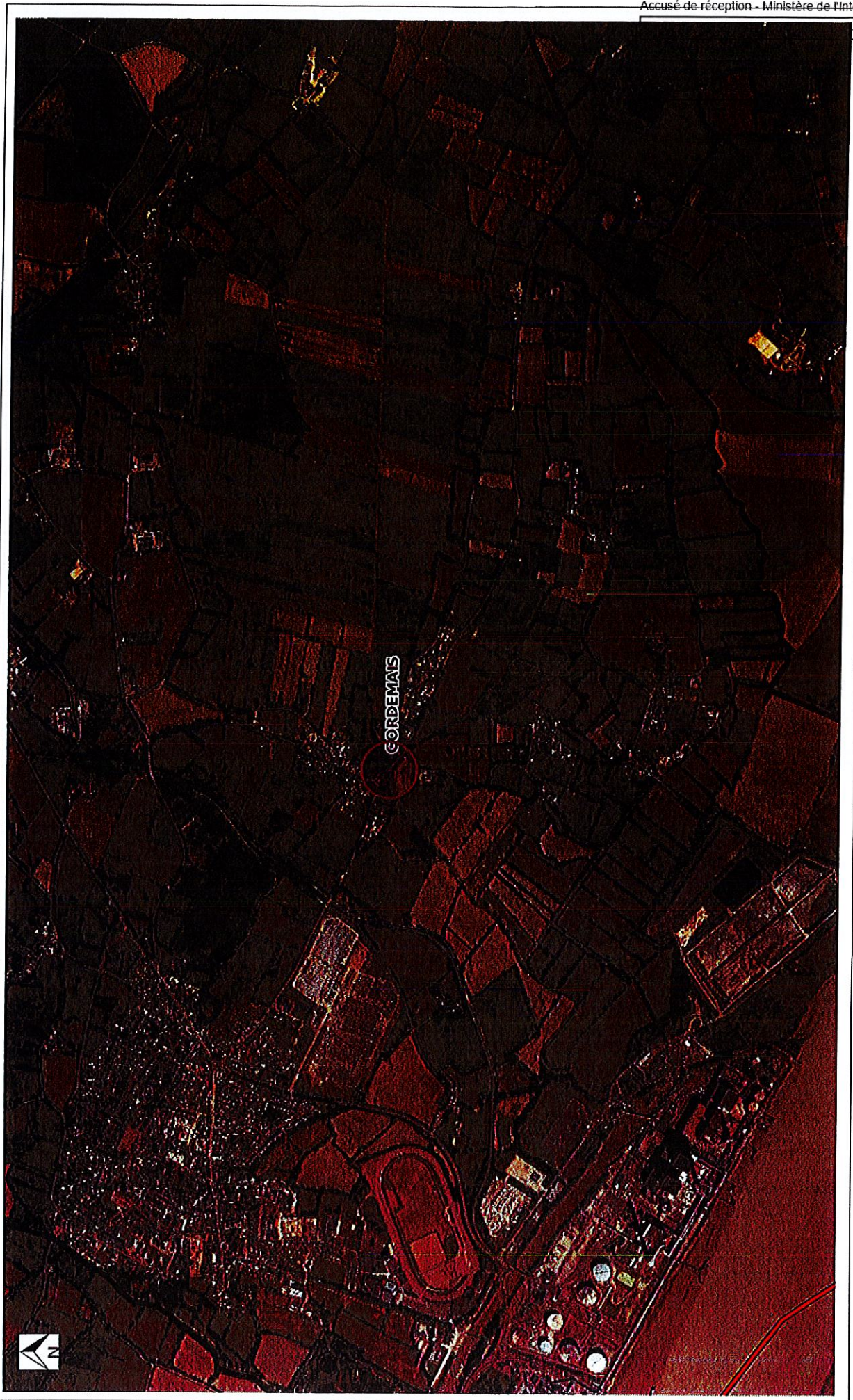
- acquisition d'une bande de terrain sur les parcelles privées cadastrées BM 275 et BM 104,
- réalisation du franchissement du ruisseau par une passerelle.
- réalisation des cheminements cyclables de part et d'autre de la passerelle.

Plus précisément, les travaux se décomposent comme suit :

- réalisation des travaux de préparations (défrichage, dégagement des emprises).
- terrassement / voirie provisoire.
- installation de la passerelle.
- réalisation de la voirie définitive.
- mise en place de la signalisation horizontale et verticale.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 152 750.00 € HT, soit 183 300.00 € TTC.

Le Tertre - Plan de situation



Accusé de réception
044-21440459-20200607-2020
Accusé certifié exécuté
Réception par le préfecture
Affichage : 07/06/2022








Ministère de l'Intérieur
Direction Régionale
Equipe Régionale
Responsable Régional
Conception : F. LUCI
Dessin : A. LUCI
Travaux : A. LUCI

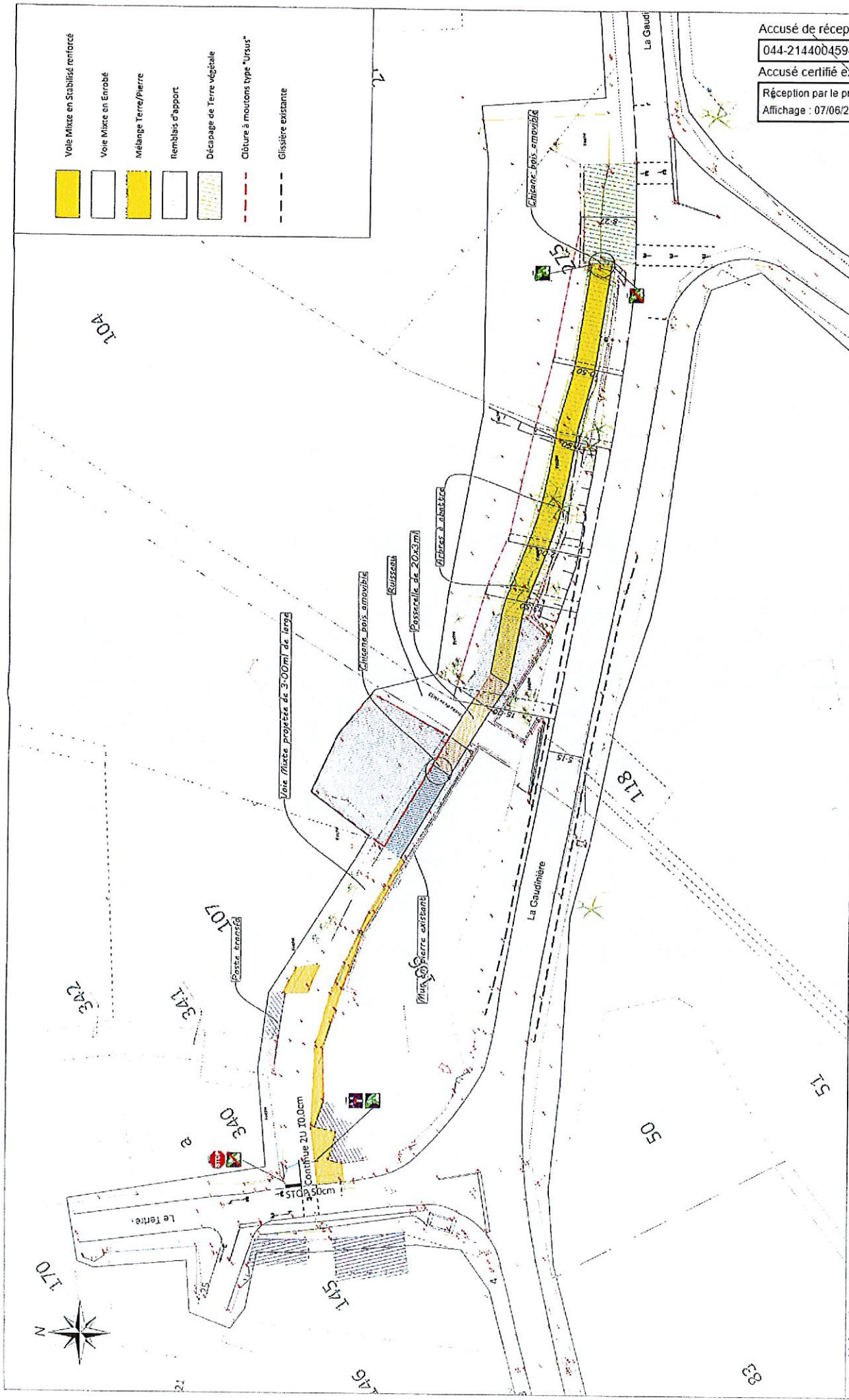
ESQ
Date
04/01/2022

Plan des travaux voirie
Indice : Modifications
01
Edition du plan

"Aménagement d'une voie mixte au
lieut dit La Gaudinière"
Commune de :
Cordemaiz (44360)
Adresse :
La Gaudinière

Maitre d'ouvrage
Maitre d'oeuvre
Maire de Cordemaiz
4, Avenue des Quatre Vents
02 51 52 83 18
...@...
AGES
3, Rue de la Planchonnière
44380 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél: 02 51 85 02 03
nantes@ages-pe.fr
www.ages-pe.fr

-  Voie Mixte en Stabilisé renforcé
-  Voie Mixte en Enrobé
-  Mélange Terre/Pierre
-  Remblais d'apport
-  Décapage de Terre végétale
-  Clôture à moutons type "Ursus"
-  Glissière existante



AMENAGEMENT D'UNE VOIE MIXTE lieu dit " La Gaudinière " - RD93
ESTIMATION ESQUISSE

IND A

VOIRIE - TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT - SIGNALISATION

	TOTAL HT
1	2 500,00 €
2	10 000,00 €
3	17 500,00 €
4	13 850,00 €
5	0,00 €
6	103 200,00 €
7	4 200,00 €
8	1 500,00 €

TOTAL € H.T. = 152 750,00
TVA 20% = 30 550,00
TOTAL € T.T.C. = 183 300,00

Hors étude géotechnique pour la passerelle

Sainte Luce sur Loire,
Le 27 décembre 2021

